

PROCÈS VERBAL RÉUNION DU 03 MARS 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le trois mars à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de La Septaine, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à Savigny-en-Septaine sous la présidence de Madame Sophie GOGUÉ, pour y délibérer ce qui suit :

Nombre de Conseillers Communautaires en exercice : 36

Quorum: 19

Date de convocation du Conseil Communautaire : 25 février 2025

Date d'affichage : 25 février 2025

PRÉSENTS: M. ALLÉGAERT, M. ANDRAULT, M. BARREAU, M. BLANCHARD, M. BOUGRAT, M. CARLIER, M. CHAROY, Mme CHIRON, Mme De KERPOISSON, Mme DESIAUME, M. DUBOIS, Mme DUCATEAU, M. GLEIZES, Mme GOGUÉ, Mme GOUDIN, M. GROSJEAN, M. JAUBERT, M. LOISEAU, M. LORADOUX, M. MÉREAU, M. PASZKIEWICZ M. PERRONNET, M. PISKOREK, M. RIGOLLET, Mme SURGENT, M. TIBAYRENC, M. VERTALIER.

<u>ABSENTS EXCUSÉS</u>: M. ALEXANDRE, Mme BELLEVILLE, M. BONVOT, M. CHASSIOT, Mme ERNE, M. FRERARD, Mme GAY, Mme SARRON, M. VAN DE WEGHE

<u>POUVOIRS</u>: M. CHASSIOT à M. LORADOUX, Mme ERNE à M. BLANCHARD, Mme SARRON à M. BOUGRAT

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame DESIAUME

ORDRE DU JOUR:

- Approbation du compte rendu du 20 janvier 2025,
- Adoption d'une motion relative à l'installation des médecins libéraux en milieu rural,
- Approbation du plan de financement SDE 18,
- Fonds d'aide partenarial économie de proximité,

- Définition du prix de vente des terrains de la ZAC des Alouettes à Avord,
- OPAH dossiers d'aides,
- Convention avec Initiative Cher.
- Demande de subvention d'investissement à la CAF du Cher,
- Questions diverses

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 20 JANVIER 2025

Le procès-verbal de la réunion du 20 janvier 2025 est approuvé.

ADOPTION D'UNE MOTION RELATIVE A L'INSTALLATION DES MEDECINS LIBERAUX EN MILIEU RURAL

Vu la situation critique en matière de démographie médicale sur notre territoire rural, avec une diminution préoccupante du nombre de praticiens, mettant en péril l'accès aux soins pour nos habitants,

Vu la proposition de loi n°682 contre les déserts médicaux, d'initiative transpartisane, déposée le 3 décembre 2024,

Considérant les difficultés croissantes pour attirer et maintenir des professionnels de santé dans les zones rurales, accentuées par des dispositifs actuels qui favorisent la mise en concurrence des territoires au lieu de promouvoir une approche solidaire et coordonnée,

Constatant que les inégalités territoriales d'accès aux soins sont en constante augmentation, avec des délais toujours plus longs pour obtenir un rendez-vous médical.

Soulignant la nécessité d'une action rapide et concertée pour garantir à tous nos concitoyens un accès équitable et de qualité aux soins,

Le Conseil communautaire de La Septaine, réuni en séance ordinaire lundi 3 mars 2025, adopte la motion suivante :

1. Demande à l'État :

- De réformer les dispositifs nationaux relatifs à l'installation des médecins, en intégrant une meilleure régulation pour favoriser l'équilibre entre les territoires et lutter contre les déserts médicaux.
- D'accroître les incitations à l'installation en milieu rural, via des mesures attractives et pérennes, notamment :
 - Mise en place de subventions ou d'exonérations fiscales pour inciter les jeunes praticiens à s'installer dans ces territoires.
 - Signature de contrats d'engagement avec des aides à l'installation en échange d'une durée minimale d'exercice dans ces zones.
 - Prise en charge partielle des frais liés à l'installation (locaux, matériel, secrétariat partagé, etc.).
- De légiférer pour encadrer les aides proposées par les communes ou intercommunalités aux médecins pour faciliter leur implantation, menant à une surenchère entre collectivités, et ainsi mettre fin aux inégalités entre territoires.

- De renforcer la coopération interprofessionnelle en délégant certaines tâches aux infirmiers, pharmaciens et kinésithérapeutes, en encourageant les pratiques avancées, et en créant des protocoles de coopération entre médecins généralistes et spécialistes.

2. Appelle à une concertation régionale et nationale :

- Pour établir une stratégie globale et équitable en matière d'offre de soins, impliquant les élus locaux, les ARS (Agences Régionales de Santé), et les représentants des professionnels de santé.
- Pour renforcer les maisons de santé pluridisciplinaires (MSP) en augmentant les financements pour leur création et leur fonctionnement, en soutenant leur organisation administrative, et en améliorant leur intégration avec les hôpitaux et structures locales.

3. Propose:

- La mise en œuvre d'un système de conventionnement territorial pour les nouveaux praticiens, garantissant une répartition géographique plus équilibrée.
- La création d'un réseau de soutien aux jeunes médecins (logement, crèches, formations continues) pour faciliter leur intégration en milieu rural.
- Le développement de la téléconsultation en simplifiant l'accès pour les patients, en renforçant les infrastructures numériques, et en améliorant le remboursement des actes de téléconsultation.

4. S'engage:

- À sensibiliser les habitants aux initiatives locales favorisant une prise en charge médicale de proximité.

Le Conseil communautaire invite les instances compétentes, en particulier le gouvernement et les parlementaires, à prendre en compte cette motion et à agir rapidement pour remédier à cette situation critique.

Il est proposé au Conseil communautaire :

- d'adopter cette motion

Vote: Contre: 0 Abstention: 1 Pour: 29

APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT SDE 18 - PASSAGE EN LED - AVORD

Des travaux de rénovation de l'éclairage public – passage en LED, rue Maryse Bastié (voie communautaire) à Avord s'avèrent nécessaires. Le SDE 18 propose le plan de financement suivant :

Objet	Coût des travaux HT	Part SDE 50%	Part Septaine 50%
Passage en LED	21 461 64 6	10.720.92.6	10 720 92 6
Rue Maryse Bastié AVORD	21 461,64 €	10 730,82 €	10 730,82 €

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- de procéder à la rénovation de l'éclairage public-passage en LED rue
 Maryse Bastié à Avord pour un montant de 21 461,64 € HT
- d'approuver le plan de financement ci-dessus
- d'autoriser la Présidente à signer tout document relatif à ces travaux

Vote à l'unanimité

FONDS D'AIDE PARTENARIAL ECONOMIE DE PROXIMITE — FPEP DRDI VINCENT — ATELIER 144-DV

Rappel des règles : Le taux maximal d'aide est de 30% du montant HT de l'investissement subventionnable.

L'investissement minimum éligible est de 2 667 €. L'aide est comprise entre 800 euros minimum et 5 000 euros maximum.

Dossier: ATELIER 144-DV

Située à Gron, le projet comprend l'achat d'une mallette d'outillage spécifique à l'installation de disconnecteurs et d'un poste à souder TIG.

Dépenses subventionnables : 3 344,35 €

Aide Septaine : (30% des dépenses éligibles) : 1 003,30€

La commission développement économique du 17 février 2025 a donné un avis favorable à l'unanimité.

Il est proposé au conseil communautaire

d'attribuer une aide de 1 003,30€ à la l'ATELIER 144-DV.

Vote à l'unanimité

DEFINITION DU PRIX DE VENTE DES TERRAINS DE LA ZAC DES ALOUETTES A AVORD

La commission Développement économique s'est réunie lundi 17 février. Une réflexion a été menée sur les prix des parcelles de l'extension de la ZAC des Alouettes.

La commission propose d'attribuer un prix au m2 en fonction de la surface des parcelles de la façon suivante :

Surface de la parcelle	Prix au m ² HT		
< 1000m ²	15,00 €		
Entre 1000 et 4000m ²	12,00 €		
4000 à 10000m²	9,00€		
> 10 000m ²	7,00 €		

La Communauté de Communes de La Septaine s'est engagée dans une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) sur son territoire.

Le dispositif vise à accompagner les propriétaires de logements privés, à revenus modestes ou très modestes, dans le cadre de leurs projets de rénovation, et d'accorder les aides financières complémentaires aux aides existantes de l'ANAH.

Conformément au règlement de l'OPAH, approuvé par le Conseil Communautaire du 8 avril 2024 (délibération 2024-04-043), deux nouveaux dossiers instruits par Loire Future aboutissent au versement d'une aide.

Dossier	Commune	Catégorie	Saut de Classe Etiquette énergie	Montant travaux HT	Montant travaux éligibles ANAH	Aide ANAH	Reste à charge propriétaire	Subvention CdC OPAH
2	Baugy	Modeste	4 de G à C	40 067,00 €	35 512,00 €	28 858,00 €	12 723,00 €	2 486 €
3	Avord	Très modeste	5 de G à B	53 479,00 €	50 691,00 €	35 484,00 €	14 447,00 €	3 548 €

Il est donc proposé au Conseil Communautaire :

- de verser une aide de 2 486 € HT, correspondant à 7% du montant plafond subventionnable par l'ANAH pour le dossier n°2
- de verser une aide de 3 548 € HT, correspondant à 7% du montant plafond subventionnable par l'ANAH pour le dossier n°3

Vote à l'unanimité

CONVENTION AVEC INITIATIVE CHER

Initiative Cher propose un partenariat avec la Communauté de Communes de La Septaine afin d'accompagner cette dernière dans la mise en œuvre d'actions ayant pour objectif de favoriser la création, le maintien et le développement des activités économiques sur son territoire, notamment en accordant des prêts d'honneur aux porteurs de projets.

En contrepartie de ce partenariat La Septaine s'engage à verser à Initiative Cher une subvention annuelle d'un montant correspondant à 10% de la moyenne des prêts d'honneur octroyés sur les 3 dernières années plafonnée à 5 000 € avec possibilité de statuer au cas par cas au-delà.

La convention est conclue pour trois années pleines du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2027.

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- de conventionner avec INITIATIVE CHER pour la période 2025-2027
- d'autoriser Madame la Présidente à signer tout document relatif à ce partenariat

Vote à l'unanimité

DEMANDE DE SUBVENTION D'INVESTISSEMENT A LA CAF DU CHER

Comme chaque année, la CAF du Cher lance un appel à projets pour le financement de projets d'investissement.

La Septaine a identifié 1 projet pour l'année 2024 : la sécurisation de l'accès à la Halte-Garderie les Petits-Monstres, conformément aux préconisations de la PMI.

Les travaux consistent à :

- Rehausser le portail donnant sur la cour
- Installer un visiophone

Des devis ont été demandés pour ces travaux pour un montant de 7 176€ HT / 8 611 € TTC.

Le montant de la subvention sollicitée est de 5 741 €, soit 80% du montant HT.

Il est donc proposé au Conseil Communautaire :

- D'approuver le plan de financement de ce projet dont l'investissement représente un montant prévisionnel de 7 176 €HT :
 - o CAF du Cher: 5 741 €
 - Communauté de Communes de La Septaine fond propres : 1 435 €
- De solliciter une subvention d'investissement auprès de la CAF du Cher du 5 741€, soit 80% du montant HT.

Vote à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES

- La présidente informe le conseil qu'il n'y aura pas de fermetures de classes pour la rentrée scolaire prochaine.
- M. Tibayrenc demande s'il y aura un recomptage.

Mme Gogué confirme que non.

- M. Vertalier rappelle que le passage des ordures ménagères tous les 15 jours débute en avril et qu'au vu de cette nouvelle organisation, les jours de passages de certaines communes seront modifiés.

Il convient d'informer au plus tôt les usagers sur les changements à venir.

- M. Méreau informe que le 1^{er} juin, se déroulera à Villequiers une marche en partenariat avec Groupama.

- M. Grosjean rappelle que le bal du comice se tiendra le 17 mai à Avord, le comice agricole les 23 et 24 août et remercie les communes participantes Il demande aux communes n'ayant pas répondu de bien vouloir confirmer leur non-participation par écrit.

POINT D'INFORMATION:

Information FREDON:

Dans le cadre de l'adhésion de la CdC à l'association FREDON qui lutte contre les ragondins et les rats musqués, il est possible de bénéficier d'une ½ journée d'intervention technique sur un sujet au choix :

- Espèces végétales envahissantes (Ambroisies, Renouées asiatiques, Allante glanduleux, Berce du Caucase...)
- Espèces animales envahissantes (Ragondin, Termites, Frelon asiatique, Chenilles processionnaires, Moustique tigre ...)
- Entretien des cimetières et terrains de sport sans pesticide
- Gestion différenciée des espaces verts
- Optimisation de ressource en eau
- Gestion des déchets verts

Les communes peuvent se positionner pour un choix commun d'intervention. Le sujet de l'entretien des cimetières et terrains de sport sans pesticide est celui qui a été choisi par les élus.

La Présidente, Mme GOGUÉ

Mme DESIAUME

La Secrétaire,

Diffusion interne cclaseptaine@cc-laseptaine.fr